



# FLASH INFO

## RPN « Salaire » du 15 mars 2022

### Des propositions « employeur » qui touchent le fond !

Lors de la RPN du 13 décembre, l'employeur nous disait : « *la position de la tutelle est de dire que sans dégel du point d'indice dans la fonction publique, la valeur du point à la Sécurité sociale ne bougerait pas !* »

Après avoir pris connaissance de l'annonce du dégel du point d'indice de la fonction publique, la veille de la RPN, l'ensemble des organisations syndicales attendent maintenant, de l'employeur, une augmentation significative de la valeur du point.

Douche froide quand l'employeur nous annonce que la seule nouveauté depuis les deux dernières RPN « salaire » est... **un complément d'intéressement de 200€ bruts** (28 M€ au global).

Le comble :

- Cette prime ne fera l'objet d'une négociation qu'à la prochaine RPN sur l'intéressement,
- Cette prime est, bien sûr, sans cotisations (l'employeur se range derrière le camp libéral qui dans la campagne électorale s'attaque à la Sécurité sociale par le biais de son financement),
- Cette prime est auto-financée (par les reliquats des primes d'intéressement non versées : 13 M€ en 2020, 7M€ en 2021 et 8 M€ estimés en 2022... soit les 28 M€ annoncés).

**Cette proposition est méprisante dans un contexte d'inflation forte et durable (entre 3,7 et 4,4% pour 2022 selon la Banque de France). Les salariés ne demandent pas l'aumône. La seule mesure de justice sociale est l'augmentation de la valeur du point à 10 €** (à ce rythme il va sûrement falloir réviser la revendication à la hausse...).

Dans l'hypothèse de l'augmentation de la valeur du point, l'employeur joue la montre en prétextant une concertation entre l'Etat et les organisations syndicales, cet été, pour 5,6 millions de fonctionnaires alors que nous ne sommes à la Sécurité sociale que 150 000 salariés de droit privé.

**La CGT n'est pas dupe, cette annonce du ministère est purement électoraliste. La CGT rappelle que la valeur du point à la Sécurité sociale ne peut pas être assujettie au gel de l'indice de la fonction publique. En effet les 150 000 agents de la Sécurité sociale, eux, ne bénéficient plus d'aucunes mesures salariales automatiques depuis la classification de 2004.**

**C'est pourquoi la CGT ne se contentera pas de cette promesse électorale qui ne nous concerne pas directement et demande une augmentation de la valeur du point avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 !**

Bien que toutes les organisations syndicales restent unies sur l'augmentation de la valeur du point, l'employeur s'obstine à vouloir mettre à la signature son projet d'accord.

Dans ce contexte d'urgence, la mesure bas salaires doit faire uniquement l'objet d'une mesure unilatérale de l'employeur. **Ce n'est pas aux organisations syndicales d'assumer sa politique de rigueur conduisant à ces bas salaires.**

**Pour la CGT, la négociation sur les salaires n'est donc pas close. Les salariés doivent maintenir la pression par toute action pour obliger l'employeur à retourner auprès du ministère pour obtenir la valeur du point à 10€.**

